



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Président Mme Anne JAGGI, Adjointe M. Gérard FONTAINE, Adjoint M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mme Magali BARTHASSAT, Mme Marie-Agnès DOUGOUD, Mme Céline FONTAINE, Mme Joséphine RODRIGUEZ M. Olivier FARNER, M. Jordane FONTAINE, M. Lory GENOUD, M. René GREPT, M. Nicolas HAFNER, M. Didier JACCARD, M. Martin STAUB
Excusés	
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Présentation par M. Lädemann de l'Association pour le centre de Formation au Burkina Faso**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018**
3. **Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2019**
4. **Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2019**
5. **Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale - exercice 2019**
6. **Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux**
7. **Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de 35'300 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements**
8. **Communications de l'exécutif**
9. **Propositions et questions individuelles**

1. Présentation par M. Lädemann de l'Association pour le centre de Formation au Burkina Faso

Le Président passe la parole à **M. Lädemann** pour une petite présentation selon le souhait du CM pour mieux comprendre cette action et poser des questions.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

M. Lädemann le remercie et rappelle que cette association date de 1987 déjà. C'est une des plus anciennes associations à but humanitaire dans les communes de la Champagne. Il propose de commencer par quelques informations historiques. Un habitant de Laconnex, John Berthod, après plusieurs années passées au Burkina, est venu auprès de différentes communes de la Champagne pour demander de l'aide. Ce qui a donné lieu en 1987 à l'association des communes de la Champagne pour le Burkina et après 31 ans d'existence, elle continue à financer différents projets. Le responsable sur place est M. Victor Ouagoulagou, bénévole à 100%, et a un garage à Ouagadougou. Il vient en Suisse chaque année, certains de vous ont pu le rencontrer. Il habite PÔ, raison pour laquelle le centre de formation se trouve à cet endroit.

L'école du centre de formation date de 2002 et procure 2 types d'enseignement :

- 1) Un enseignement général dont le niveau correspond à peu près au Cycle d'orientation, qui s'étale sur 4 ans pour des élèves de 13 à 25 ans. Il y a ~ 200 élèves ;
- 2) Un enseignement technique avec plusieurs ateliers, construction métallique, mécanique auto (aujourd'hui abandonné), informatique, coupe-couture avec 3 ans de CFC et un nouvel atelier de réparation de motos.

Les conditions de vie au Burkina sont très difficiles avec la chaleur, la pauvreté, le manque d'eau, d'électricité, etc... ce qui explique que l'école est ouverte le soir et offre de l'électricité pour faire les devoirs. Le taux de réussite se ressent de ces difficultés et s'explique facilement.

Par ailleurs, une association des femmes a été créée et du micro-crédit est organisé pour les aider à financer une activité. Le principe est donc de leur prêter une somme pour 6 mois, à rembourser dans les 5 mois. Cela fonctionne extrêmement bien et elles sont 80 à gagner un peu d'argent par ce biais pour améliorer leurs conditions de vie. D'autre part, elles sont aussi en charge des 200 repas des enfants à l'école, font aussi du maraîchage, fabriquent des savons pour la vente, et constituent un moteur important pour le pays. Il faut savoir qu'en Afrique, les femmes jouent un très grand rôle.

Dans la région où se trouve l'association, ce sont des cultivateurs à 80% et qui dépendent beaucoup de la pluie pour leurs récoltes. De plus, ces cultivateurs ne reçoivent aucune formation dans ce domaine et lorsqu'une maladie arrive, ils achètent des produits chimiques pour y remédier. Mais ne sachant ni lire, ni écrire la plupart de temps, on peut imaginer comment les proportions sont administrées. C'est pour cela que l'association a décidé de créer un centre de formation agricole. Depuis 5 ans, le domaine agricole est développé tout d'abord pour cultiver des légumes et des céréales destinés aux enfants, mais aussi pour développer la formation. Par la famille de Victor Ouagoulagou, nous avons pu disposer de 21 ha en friche et depuis 2010 et après avoir défriché, nous avons pu commencer à cultiver. Le travail est très difficile, sans moyens mécaniques. Un hectare de maraîchage avec du grillage autour a été réalisé, avec un château d'eau solaire pour pomper l'eau, de même qu'un moulin à céréales, grâce aux repas de soutien et à une subvention des SIG pour le château d'eau. Aujourd'hui, nous disposons de 15ha pour planter des céréales et des

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

légumes et de petites parcelles sont mises à disposition des familles pour qu'elles les cultivent. La répartition de la récolte se fait avec 1/3 pour la cantine, 1/3 pour elles et 1/3 pour la vente. Ce système fonctionne bien.

Ce qui manque aujourd'hui, ce sont des bâtiments. En 2016, nous avons pu obtenir des fonds de la DDC à Berne pour construire. Aujourd'hui, il y a des bâtiments pour stocker le matériel, les céréales, deux salles de classes et un poulailler. Avoir des poules, c'est avoir des revenus tous les jours et après avoir débuté avec 550 poules, il y en a aujourd'hui 2000. Nous avons aussi mis des panneaux solaires sur ces bâtiments, grâce à un financement de la Ville de Genève. Enfin, en 2017, un autre financement avec la Ville de Genève a été trouvé pour dispenser des formations agricoles. Les cours ont débuté en janvier et s'étaleront sur 2,5 ans, ils sont quasi gratuits, à condition de faire partie de l'association des femmes. Les cours sont donnés par une société burkinabe, avec des professeurs formés en France dans le biologique, afin d'éviter que les gens s'endettent pour acheter des produits chimiques.

Informations financières : au départ, il y a 7 communes, aujourd'hui 6, après l'abandon de Cartigny, qui donnent Fr. 6'000.00 par an chacune. Cette somme de Fr. 36'000.00 couvre le salaire des professeurs et les frais généraux. Tout le reste, doit être financé par des fonds extérieurs. L'école est privée, ce sont les parents qui paient un certain montant, et les parrainages (48 aujourd'hui) subviennent pour le reste, par le biais d'un service social. Pour information, cela représente Fr. 300.- par an pour l'enseignement général et Fr. 480.- pour l'enseignement technique.

L'association a aussi organisé un voyage pour les représentants des différentes communes, afin de se rendre compte sur place des conditions de vie et voir l'organisation de l'école. Depuis, un petit comité est très actif dans la recherche de fonds et pour créer des événements (fête à Soral, marchés de Noël, vide-greniers...) et la prochaine manifestation sera le repas de samedi prochain. Il invite chacun à s'inscrire et termine avec la devise de l'association qui est « Donner une chance aux enfants de recevoir une formation et leur assurer un avenir ». Vous trouverez aussi beaucoup d'informations sur le site www.burkina.ch .

Le Président le remercie pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

Mme Marie-Agnès Dougoud demande de quoi Victor est responsable ? **M. Lädermann** répond de tout, mais bien sûr pour l'école il y a un responsable de celle-ci et aussi un responsable de la partie technique. Par contre, il gère les finances, l'engagement des professeurs. Il est bénévole à 100% et est défrayé de ses frais généraux (téléphone, essence).

Mme Jaggi demande lorsque l'on parraine, si c'est pour un enfant précis, ce qui est confirmé et y a-t-il beaucoup d'enfants « en attente » ? Il est répondu qu'il y en a toujours, selon les parrainages trouvés et Victor lui donne les noms.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

M. Lory Genoud demande en quoi consiste le parrainage ? et **M. Lädemann** précise les frais d'écolage (300 ou 480 frs selon l'enseignement) qui comprennent aussi un uniforme, divers papiers et les repas. Par année.

Mme Marie-Agnès Dougoud demande s'il y a un fonds de roulement pour le micro-crédit ou si des fonds sont recherchés ? La réponse est qu'il a été mis une somme au départ et comme les femmes remboursent la somme empruntée +10%, il y a toujours la possibilité de continuer et d'augmenter le fonds de roulement. Un montant de départ maximum est alloué et reconduit si tout va bien jusqu'à une somme maximum (~150 frs). Il ne connaît qu'un cas d'échec (pour cause de maladie).

M. Lädemann indique qu'une étude de l'UNIGE sur les ONG genevoises a montré que l'association est parmi les plus anciennes et la plus performante.

M. Gérard Fontaine rappelle donc le repas qui aura lieu samedi 10 novembre dès 10H à la salle polyvalente d'Athénaz, pour récolter des fonds, avec tombola, vente aux enchères silencieuse de tableaux, etc... Le repas sera offert par la Mairie et il prendra vos inscriptions en fin de soirée.

Le Président remercie pour cet exposé qui permettra au CM lorsque cette ligne sera mise au budget de mieux comprendre de quoi il s'agit.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Corrections :

p.7, 1^{ère} ligne : **M. Jaccard** souhaite remplacer le mot « hermétique » par « **complexe** ».

p.12, dernier § : **Mme Dougoud** souhaite préciser : « ...à savoir **qu'il a été constaté pendant les travaux qu'il y avait trop de gravier et qu'une partie des graviers a alors déjà été répartie sur le chemin. Il faudra donc vérifier après de la pluie et le tassement du terrain, s'il reste du surplus.** »

p.13, Barrière, 4^e ligne : **M. Jaccard** corrige : « ...par rapport au crédit déjà voté, afin... »

Le procès-verbal, avec ces modifications, est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2019

Le Président rappelle que vous avez tous reçu les documents, il propose donc de ne lire que le DECIDE si vous êtes d'accord. Ce qui est accepté.

Il passe à la lecture, puis au vote.

La délibération 12/2018 sur budget 2019 est acceptée à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale – exercice 2019

Le **Président** lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération 13/2018 sur la taxe professionnelle est acceptée à l'unanimité.

5. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale – exercice 2019

Le **Président** lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération 14/2018 est acceptée à l'unanimité.

6. Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux

Le **Président** lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération 15/2018 indemnités de l'exécutif est acceptée à l'unanimité.

7. Proposition du Maire d'ouvrir un crédit de 35'300 Francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destinée au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Le **Président** lit la délibération et passe au vote.

La délibération pour une demande de crédit de Fr.35'300.00 est acceptée à l'unanimité.

8. Communications de l'exécutif

Le **Président** introduit les points suivants :

Promotion de co-voiturage

Mme Anne Jaggi fait le point sur l'opération menée de 6 à 9 heures avec l'arche montée

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

pour évaluer la proportion de voitures avec un seul occupant. Les voitures se suivaient de très près jusqu'à 9 H et puis plus rien. Les comptages seront peu fiables, car il y a eu un peu de cafouillage. Les chiffres seront donnés plus tard.

(Cf. le petit film sur www.covoiturage.org)

Dates des séances du CM 2019

Le Président distribue les dates du CM 2019 et **M. Revillet** indique qu'il les enverra à tous par courriel, et les mettra aussi sur le site.

Commission Culture et loisirs

M. Nicolas Hafner souhaite faire le point sur l'organisation des soirées du 12, 16 et 18 décembre (EMS, Noël des aînés, Noël des enfants). De même, il organise les plannings pour la mise en place, la décoration, les animations, sonorisation, puis les rangements, afin de répartir les tâches entre les présents.

Le Président remercie tout le monde de rester en contact

9. Propositions et questions individuelles

Projet de construction

M. René Grept souhaite informer le Conseil que dès que les renseignements demandés auront été obtenus, la commission l'en informera.

Une séance est prévue jeudi 8 novembre, à 18H30 pour parler de la présentation Malnati. Il espère avoir des réponses aux questions qu'il a posées et un rapport de commission sera fait au prochain Conseil. Dans une étape ultérieure, le bureau Malnati présentera au Conseil le projet final. Pour sa part, il souhaite recevoir des réponses écrites aux questions et pas juste un téléphone, avant de les faire venir.

Paroisse

Le Président transmet une proposition des architectes (reçue aujourd'hui) de voir notre notaire pour qu'il nous explique les tenants et aboutissants des éléments à mettre dans la convention avec la Paroisse.

M. Gérard Fontaine ajoute que les spécificités du local demandé devront être mises en dehors du contrat réglant le DDP.

Mme Marie-Agnès Dougoud informe **M. Jordane Fontaine** que le courriel qu'il a envoyé relatif à la proposition de contrat est très technique et elle laisse juge ceux qui ont des compétences en la matière.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Bus et TPG

M. Olivier Farnier transmet les informations qu'il a recueillies ce matin dans le bus 63. Il a sondé les usagers sur leur satisfaction, comment l'information leur était parvenue, etc...

Il fera un petit bilan, mais informe qu'il y a un bus tous les $\frac{1}{4}$ d'heure qui part de Viry Eglise et dépose les personnes au tram. Une rotation fait $\frac{3}{4}$ heure et 3 bus tournent en permanence sur les horaires. Les bus ont 13 places assises et ce matin à 6H34 premier bus, il y avait 6 personnes. Le taux de satisfaction était très positif, à cette heure une majorité d'employés et à 7H15, beaucoup de scolaires. La plupart viennent de Viry et une personne venait de Valleiry. Enfin, pour la majorité l'information leur a été donnée par flyer. Dans le 2^e bus, il a compté 12 personnes. Enfin, il a vu une trentaine de voitures dans le parking lorsqu'il a fini son tour à 8H15. D'après le chauffeur, il voit une affluence qui monte tout doucement.

Il rappelle que dès mars 2019, un état des lieux sera fait pour d'éventuelles modifications de rotation, suivi d'un 2^e examen en septembre 2019. Prochaine échéance pour discuter avec les TPG, mois de mars.

La séance est levée à 19H55.